

*SOURCE: Neptune Technologies & Bioressources Inc.*

## **Neptune annonce l'acquisition de Biodroga**

- *Neptune acquiert la compagnie privée Biodroga, un chef de file en tant que fournisseur de solutions dans le domaine des suppléments alimentaires ayant un revenu de 22 millions CAD lors des douze derniers mois*
- *Considération totale de 15 millions CAD, représentant ~5X le BAIIA<sup>1</sup> des douze derniers mois*
- *Contribution immédiate et positive pour les investisseurs*
- *Expansion importante des marchés potentiels, donnant à Neptune un plus grand rôle dans la chaîne de valeur de l'industrie*
- *Entreprises hautement complémentaires avec un chevauchement minime de leurs produits*

**Laval, Québec, CANADA – 7 janvier 2016** – Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ.NEPT - TSX.NTB), annonce qu'elle acquiert la compagnie privée basée à Montréal Biodroga inc. pour 15 millions payés en espèces et en actions. Tous les montants sont en dollars canadiens.

Biodroga est un fournisseur d'oméga-3 et d'autres ingrédients fonctionnels de l'industrie nutraceutique, principalement en Amérique du Nord. Leur offre de produit se compose en grande partie d'oméga-3 ainsi que d'autres ingrédients nutritionnels essentiels qui sont utilisés dans des formulations spécialisées. Biodroga développe et distribue ces solutions en tant que produits finis et prêts pour la vente, la plupart en gélules et en liquide.

Les deux entreprises sont très complémentaires et cette combinaison place Neptune pour réussir grâce à une possibilité de croissance dans un marché potentiel plus grand. « Biodroga offre une plateforme de solutions à échelle variable avec de vastes capacités de développement de produit et des opportunités de ventes croisées. », a souligné Jim Hamilton, Président et Chef de la direction de Neptune. « Cette acquisition nous permet de jouer un rôle plus important auprès nos clients, créant un effet de levier pour nos capacités communes avec une offre de service élargie. C'est une grande fenêtre vers l'innovation qui s'ouvre à nous et qui nous permet d'améliorer nos capacités à développer de nouveaux produits nutraceutiques. » C'est une étape charnière et Neptune perçoit cette acquisition comme la pierre angulaire d'un développement des affaires additionnel. Les compagnies combinées devraient apporter une valeur considérable aux clients ainsi qu'aux actionnaires. L'achat devrait contribuer immédiatement et positivement aux actionnaires.

« Cette transaction est en accord avec notre stratégie qui consiste à remonter dans la chaîne de valeur et de développer notre entreprise en faisant progresser notre offre de service spécialisée, par exemple les formulations et les mélanges. », ajoute M. Hamilton. C'est aussi en ligne avec les tendances de l'industrie des suppléments alimentaires. Plus l'industrie se développe, plus les entreprises recherchent des solutions sur mesure, comme des formulations spécifiques à des conditions de santé, ce que facilite Biodroga. En retour, cela crée des interactions avec les clients, des opportunités et une certaine loyauté grâce à l'amélioration du partenariat créé avec ces solutions sur mesure.

---

<sup>1</sup> Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement

« Neptune apporte une importante expertise d'affaires, une ligne de produit haut de gamme d'huile de krill, en plus d'une clientèle diversifiée et d'une portée géographique étendue », a souligné Robert Cajolet, Président de Biodroga. « De plus, les deux compagnies partagent la même culture : un besoin d'excellence et de qualité, une attention particulière à la satisfaction des clients et un esprit d'entrepreneuriat. Ensemble, nous combinerons nos forces afin de canaliser et d'accélérer notre croissance au-delà de ce qui aurait été possible indépendamment. »

Selon les termes du contrat d'achat, Neptune acquiert 100 % des actions émises et en circulation de Biodroga pour 15 millions CAD qui consistent de 7,5 millions payés comptant à la clôture, une contribution supplémentaire en espèces de 3,75 millions portant intérêts payables sur trois ans et l'équivalent de 3,75 millions en actions de Neptune émise à la clôture, ce qui représente 2,6 millions d'actions. Ces actions ont été mises en mains tierces et seront relâchées sur une période de trois ans. Cela représente un multiple de transaction d'environ 5 fois le BAIIA des douze derniers mois.

Neptune a financé la portion en espèces de l'achat payable à la clôture avec un prêt garanti de 7,5 millions ainsi qu'une marge de crédit renouvelable de 1,8 millions capable de garantir la croissance de Biodroga. De plus, Neptune a investi 1 million en espèces dans le capital de Biodroga, ce qui est considéré comme un montant restreint jusqu'à ce qu'il soit relâché par la banque.

Pour la période de douze mois prenant fin le 30 septembre 2015, Biodroga avait des revenus d'approximativement 22 millions et un BAIIA de 3 millions. « Lors des trois dernières années, Biodroga a surpassé les taux de croissance de revenu de son segment de l'industrie et nous nous attendons à ce que cette tendance se maintienne. », a mentionné Mario Paradis, Chef de la direction financière de Neptune. En considérant les objectifs de revenus de Neptune de 5,1 millions pour le troisième quart qui prend fin le 30 novembre 2015 et en excluant les ventes inter-compagnies, les entités combinées auraient des ventes annuelles proches de 41 millions sur une base de pro forma.

### **Le support d'Acasti**

Dans le cadre des arrangements d'emprunt pour cette transaction, la filiale de Neptune, Acasti, a accepté de supporter Neptune en accordant à la banque un gage de recours limité d'un montant de 2 millions (« les fonds engagés »), en accord avec la convention constitutive de sûreté respectant les dépôts entre la banque et Acasti à la clôture de l'acquisition de Biodroga (« entente d'engagement »). En conséquence, les montants correspondants devraient être considérés comme un montant restreint pour Acasti jusqu'à ce qu'il soit relâché par la banque ou réduits par Neptune.

En connexion avec la transaction, Neptune et Acasti ont aussi conclu une entente de licence afin que Neptune commercialise Onemia®, un aliment médical d'Acasti, ce qui découlera d'un paiement de royauté à Acasti de 17,5 % des ventes nettes faites par Neptune.

### **Téléconférence et détails de la présentation aux investisseurs**

Une téléconférence afin de discuter de l'acquisition aura lieu le vendredi 8 janvier 2016 à 8 h 30 (HE). Une présentation pour les investisseurs a aussi été préparée et sera utilisée comme référence lors de l'appel. Une copie de la présentation sera disponible dans la section investisseurs du site Web de Neptune, sous l'onglet « événements et présentations » une heure avant l'appel.

Date : vendredi 8 janvier 2016  
Heure : 8 h 30 Heure de l'Est  
Identification de la conférence : 22124271  
Téléphone : 1-877-380-5664 (Canada et É-U)  
1-613-813-4882 (à l'extérieur du Canada et É-U)  
Veuillez composer 15 minutes avant le début de l'appel

Webcast :

Un audiocast en direct et une copie de la présentation seront disponibles :  
<http://edge.media-server.com/m/p/v6y9pijn>

Une version archivée sera aussi disponible sur le site de Neptune après l'appel.

### **À propos de Neptune Technologies & Bioressources Inc.**

Neptune est une entreprise de biotechnologie dont les activités portent principalement sur le développement et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (AGPI/PUFA) oméga-3 d'origine marine. La société Neptune utilise un procédé breveté d'extraction d'huile de krill antarctique et l'entreprise vend principalement des AGPI oméga-3 en vrac à ses distributeurs qui les commercialisent sous marque privée, notamment sur le marché des produits nutraceutiques aux États-Unis, en Europe et en Australie. Les produits Neptune se présentent généralement en capsules et sont utilisés comme compléments alimentaires par les consommateurs. Le siège social de Neptune est situé au 545, Promenade du Centropolis, bureau 100, Laval (Québec).

Par l'entremise de ses filiales Acasti Pharma Inc. (Acasti) et NeuroBioPharm Inc. (NeuroBio), au sein desquelles Neptune détient respectivement 49.95 % et 96 % des actions avec droit de vote, Neptune s'intéresse également aux possibilités offertes par les marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Les sociétés Acasti et NeuroBio mettent respectivement l'accent sur la recherche et le développement de composés sûrs et efficaces pour le traitement des affections athéroscléroseuses, très répandues, tels les désordres cardiométaboliques et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les affections neurodégénératives et à caractère inflammatoire. CaPre<sup>®</sup>, le principal candidat à titre de médicament d'ordonnance de la société Acasti, est un concentré purifié à haute teneur en phospholipides oméga-3, obtenu à partir de l'huile de krill Neptune. La cible thérapeutique de CaPre<sup>®</sup> est la prévention et le traitement des désordres cardiométaboliques, notamment de l'hypertriglycéridémie, une affection caractérisée par des taux anormalement élevés de triglycérides.

### **À propos de Biodroga**

Basée à Montréal, Canada, Biodroga est une compagnie qui fournit des produits finis en vrac et faits sur mesure. La compagnie se spécialise dans les suppléments alimentaires produits à partir d'huiles marines, d'huiles de graines et de plusieurs autres ingrédients fonctionnels qui ont des affinités avec les oméga-3. Avec une grande expertise de développement de produits innovants, et de méthodes d'administration ils sont derrière le succès de plusieurs détaillants dans la catégorie. À travers un vaste réseau de partenaires dans l'industrie ainsi qu'une expertise à l'interne qui passe des affaires réglementaires à la logistique, Biodroga a fait du besoin d'innovation dans l'industrie son point focal depuis près de 30 ans.

### **Énoncés prospectifs**

*Les déclarations contenues dans le présent communiqué, qui n'ont pas trait à des faits historiques ou d'actualité, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. De telles déclarations de nature prospective comportent des risques et des incertitudes, connus ou non, ainsi que d'autres facteurs inconnus, pouvant avoir pour effet que les résultats réels de la société Neptune puissent se révéler dans les faits différents des résultats antérieurs ou des résultats futurs exprimés ou impliqués dans ces énoncés prospectifs. . Outre les déclarations décrivant explicitement ces risques et incertitudes, les lecteurs sont priés de considérer comme incertains et de nature prospective les énoncés désignés par des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à » ou « prévoir ». Les lecteurs sont mis en garde à savoir qu'il vaudrait mieux ne pas accorder une confiance inconditionnelle à ces énoncés de nature prospective, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.*

*Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiés dans leur intégralité par le présent avertissement et par la section « Mise en garde concernant l'information prospective » contenue dans la plus récente notice annuelle de Neptune, qui fait également partie du plus récent rapport annuel de Neptune relatif au formulaire 40-F, et qui est disponible dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), dans EDGAR (Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval) à l'adresse [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml) et dans la section des investisseurs du site Web de Neptune à l'adresse [www.neptunebiotech.com](http://www.neptunebiotech.com) (« notice annuelle »). Les*

*énoncés prospectifs contenus aux présentes sont formulés en date du présent communiqué de presse. Neptune ne met pas à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont également et généralement soumis à d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de valeurs mobilières que Neptune partage avec la Securities and Exchange Commission et la Commission canadienne des valeurs mobilières. Vous trouverez de plus amples renseignements concernant les hypothèses, les risques et les incertitudes dans la notice annuelle, sous « Facteurs de risque ».*

*« Ni le NASDAQ, ni la Bourse de Toronto n'assument quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou exact du présent communiqué. »*

**Contact chez Neptune:**

John Ripplinger

Directeur des relations avec les investisseurs

+1.450.687.2262

[j.riplinger@neptunebiotech.com](mailto:j.riplinger@neptunebiotech.com)

[neptunebiotech.com](http://neptunebiotech.com)